



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Paris, le 14 janvier 2019

Les chutes de hauteur constituent toujours l'une des premières causes d'accidents du travail dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Les conséquences sont souvent graves voire mortelles. Nous le savons, les gestes professionnels et de sécurité sont profondément imbriqués. Les chutes de hauteur peuvent être évitées souvent par des précautions simples. C'est pourquoi nous devons poursuivre et renforcer la dynamique de la prévention afin que chacun intègre pleinement cet enjeu.

Un site web pour vous informer

La campagne « travaux en hauteur, pas droit à l'erreur » va être relancée en partenariat avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Caisse Nationale des Retraites des Agents de Collectivités Locales (CNACL) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP). Le site internet www.chutesdehauteur.com est au centre du dispositif. Outre des outils pour mieux évaluer ce risque, il présente l'offre de formation en matière de prévention et les aides pour acquérir du matériel, financer des projets et améliorer vos conditions de travail. Le dispositif de communication ciblera notamment les très petites entreprises et leurs ouvriers ainsi que les artisans les victimes sont en effet des couvreurs, des charpentiers ou des façadiers exerçant à leur compte ou dans des sociétés de moins de 20 salariés.

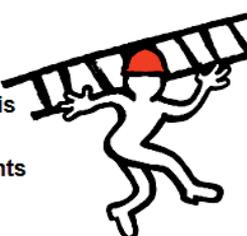
Des experts pour vous accompagner

Votre service de santé et les acteurs de la prévention proposent un accompagnement et des conseils gratuits. L'OPPBTP et la CARSAT offrent des outils de diagnostic et un suivi personnalisé pour vous aider à mettre en place des mesures adaptées à vos chantiers.

Une implication accrue des services de l'inspection du travail

Parallèlement à ces actions, l'inspection du travail va renforcer ses interventions. Sur les six premiers mois de l'année 2018, ses agents ont déjà effectué plus de 11 300 interventions pour veiller à la bonne application des règles de sécurité et s'assurer de l'utilisation des dispositifs de protection collective (échafaudages, garde-corps ...) ou individuelle (harnais). Cette mobilisation se poursuivra.

Les objectifs de la campagne « travaux en hauteur, pas droit à l'erreur »

ORGANISATION DE CHANTIER	EQUIPEMENTS	FORMATIONS
<p>①</p> <p>> J'organise mon chantier</p> 	<p>②</p> <p>> Je choisis les bons équipements</p> 	<p>③</p> <p>> Je me forme, j'informe et je forme mes salariés</p> 

Le savoir-faire et l'expertise



depuis plus de 30 ans